

2022-0975  
2022-03-04

Booklet

GROUPE	<b>M<sup>2</sup></b>	FONGICIDE
--------	----------------------	-----------

## POLYRAM<sup>MD</sup> DF WSP

### FONGICIDE

**POUR UTILISATION EN APPLICATION FOLIAIRE SUR LES POMMES DE TERRE SEULEMENT**

**USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPE ACTIF:** Métirame ..... 80%

**AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya**

**NO. D'ENREGISTREMENT: 33496                      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

### SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET:** 5,25 kg (42 sachets PVA par sac; 0,125 kg par sachet PVA)

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

POLYRAM est une marque déposée de BASF SE, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

2022-0975  
2022-03-04

## MODE D'EMPLOI

**POLYRAM DF WSP** peut être utilisé dans des vaporisations à faible volume ou concentrées en augmentant le dosage de façon à obtenir une quantité de **POLYRAM DF WSP** par hectare identique à celle que donnerait normalement une vaporisation avec des mélanges dilués. L'application doit se faire dans une quantité d'eau suffisante pour permettre de bien atteindre toutes les parties des plantes; ce volume dépend de l'équipement de pulvérisation et de la dimension des plantes ou des arbres.

## TABLEAU DES DOSES D'APPLICATION DE POLYRAM DF WSP

CULTURE / MALADIE	DOSE / MÉTHODE
<b>POMMES DE TERRE</b> Brûlure alternarienne Mildiou	Appliquer à intervalles de 7 à 10 jours en utilisant 1,125 kg (9 sachets PVA) à 1,75 kg (14 sachets PVA) par hectare jusqu'à ce que les fanes couvrent les rangs. Ensuite, utilisez 1,125 kg (9 sachets PVA) à 1,75 kg (14 sachets PVA) par hectare à intervalles de 7 jours lorsque les fanes ont 15 cm de hauteur et continuer jusqu'à la destruction des parties supérieures. Lorsque les conditions (pluie ou rosée) favorisent l'infection, utiliser des intervalles plus courts dans chaque cas. <b>Pour l'épandage par avion</b> , utiliser 55 litres d'eau par hectare. L'application peut se faire jusqu'à une journée avant la récolte.

Un maximum de 3 applications par année est permis sur les pommes de terre, à une dose d'application maximale de 1,40 kg p.a./ha, avec des intervalles d'application de 7 jours et un délai d'attente avant la récolte de 14 jours, en pulvérisation aérienne ou au sol uniquement.

L'application saisonnière totale combinée de mancozèbe et de métirame ne peut pas dépasser 10 applications par année, dont au maximum 3 applications de métirame.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les habitats aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à une altitude correspondant à la hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses **NE DOIVENT PAS** être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### Zones tampons

**AUCUNE** zone tampon **N'EST REQUISE** lors des traitements localisés effectués à l'aide d'un équipement manuel.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les prairies, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou habitat marin.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisation agricole	Pomme de terre		5	3	2	1	1
Pulvérisation aérienne	Pomme de terre	Voilure fixe	450	60	40	15	55
		Voilure tournante	225	45	30	10	45

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (selon l'ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

### Application Aérienne

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

## COMPATIBILITÉ

Le **POLYRAM DF WSP** est compatible avec la plupart des insecticides, adjuvants et fongicides ainsi qu'avec l'huile "Superior". Le mélange de **POLYRAM DF WSP** avec le diazinon ou le malathion doit se préparer immédiatement avant l'usage et ne doit pas être laissé dans le réservoir d'arrosage. **POLYRAM DF WSP** peut être mélangé avec un engrais liquide après qu'un test de compatibilité ait été effectué. Appliquer la solution immédiatement après le mélange. Les sacs ouverts devront être fermés hermétiquement jusqu'à la saison suivante.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **POLYRAM DF WSP** fongicide du groupe M<sup>2</sup>. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **POLYRAM DF WSP** et à d'autres fongicides du groupe M<sup>2</sup>. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le **POLYRAM DF WSP** ou les fongicides du même groupe M<sup>2</sup> avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

2022-0975  
2022-03-04

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler.
3. **POLYRAM DF WSP** est un sensibilisant cutané potentiel. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la bruine de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter une combinaison par-dessus un pantalon long et un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Il n'est pas nécessaire de porter des gants pendant l'application en cabine fermée ou dans la cabine de pilotage. Le port d'un pantalon long et d'un vêtement à manches longues est requis pour les pulvérisations aériennes.

Lors de l'application au moyen d'une rampe de pulvérisation en cabine ouverte, les préposés à l'application doivent porter un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH pour les pesticides OU utiliser un tracteur à cabine fermée qui offre une protection respiratoire (comme un système de filtrage de poussière/brouillard et/ou un système de purification de vapeur/gaz) pour l'application au moyen d'une rampe de pulvérisation.

6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
9. Ne pas appliquer lorsque les conditions environnementales risquent de faire dériver la pulvérisation à l'écart des endroits traités.
10. Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les sites non ciblés où se trouvent des habitations ou des sites non ciblés où se déroulent des activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires récréatives) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
11. NE PAS pénétrer dans les sites traités pendant les délais de sécurité de 30 jours après le traitement pour l'irrigation manuelle; 5 jours après le traitement pour l'épuration des semis et 12 heures après le traitement pour toutes les autres activités.

12. Les sachets PVA sont hydrosolubles et vont se dissoudre dans l'eau. Après avoir ouvert l'emballage extérieur, déposer le nombre requis de sachets non ouverts dans le réservoir du pulvérisateur tel qu'indiqué. Éviter de manipuler les sachets hydrosolubles car ils peuvent s'endommager. Protéger les sachets de l'humidité avant de les ajouter au réservoir du pulvérisateur. Refermer l'emballage extérieur afin de protéger les sachets restants.

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies ou les terrains boisés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de **POLYRAM DF WSP** dans les sites où les sols sont perméables, particulièrement lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

1. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
2. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement.
3. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture, du fourrage, des semences et des engrais.
4. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidange dans le plancher.
5. Les herbicides doivent être transportés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.
6. Tenir éloigné de la chaleur, des flammes et des étincelles. Ne pas laisser le produit se détremper ou surchauffer, ce qui en réduirait l'efficacité et créerait des vapeurs inflammables.
7. Protéger du gel.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

2022-0975  
2022-03-04

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
6. Si le sachet PVA est endommagé, vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*

2022-0975  
2022-03-04

**PVA Bag**

**POLYRAM<sup>MD</sup> DF  
FONGICIDE**

**CONTENU NET:** 0,125 kg par sachet PVA

**PRINCIPE ACTIF:** Métirame ..... 80%

**AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya**

**NO. D'ENREGISTREMENT:** 33496

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**